



MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE

VELOSQY – antenne de MDB

12 rue Jean Vourc'h

78960 Voisins-le-Bretonneux velosqy@free.fr

Voisins-le-Bretonneux, le 20 novembre 2012

A l'attention de M Binard
Commissaire Enquêteur
Mairie de Montigny
78180 Montigny le Bretonneux

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint nos remarques à propos du dossier pour l'enquête au sujet du classement et ouverture du chemin rural N°13 à Montigny le Bretonneux. En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous pourrez y porter, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à notre considération distinguée.

Pour VELOSQY

Corine Le Pape

Le dossier ne présente pas les raisons du projet d'ouverture .

Quel est le problème actuellement ?

Quel serait le rôle de ce chemin dans le schéma de circulation inter-communes ?

Quel serait sa place dans le schéma de déplacement global ?

Le dossier ne permet donc pas de comprendre l'utilité d'ouvrir cette voie à la circulation des véhicules motorisés

Comment justifier l'ouverture à la circulation d'une voie qui a été fermée à cause de son gabarit inadapté puisqu'elle a gardé le même gabarit ?

Les éléments présentés page 7 dans le paragraphe « situation juridique » (sic) mentionnent que la décision de fermeture en l'an 2000 avait été prise pour

-des raisons de sécurité compte tenu du de 500 véhicules/ heure et

- du fait du gabarit de la voie inadapté pour recevoir un tel flux.

Comme le gabarit de la voie n'a pas été modifié , nous ne comprenons pas comment le gabarit jugé justement inadapté avant fermeture en 2000 pourrait convenir en 2012 .

Le projet d'ouverture est dans le sens Montigny vers Magny (sens contraire de l'an 2000) . L'impact en terme de risque routier n'est pas décrit.

« *Les aménagements de sécurité ont été réalisés* » semblent vouloir indiquer que le risque routier serait plus faible qu'avant la fermeture . L'aménagement réalisé depuis cette date avec un dépose-minute devant le collège, un arrêt de bus et un rond point au croisement de l'avenue du Manet / avenue Kierspe permettrait maintenant d'ouvrir la circulation sur le CR13.

Pourtant il faut noter que le flux est moindre du fait même de la fermeture . Que deviendrait le le niveau de risque en ajoutant 500véhicules /h à Montigny et aussi sur la partie de la voie à Magny.

L'ouverture serait contraire aux dispositions du PLU , PLD .

La fermeture actuelle partielle d u CR13 limite la circulation automobile sur les autres portions du chemin de Montigny à Magny et facilite ainsi les déplacements à pied,à vélo.

Le PLU de Montigny recommande de "valoriser la trame des circulations douces, afin de développer l'usage du vélo. Le PLD prône également cette idée en améliorant le maillage des liaisons douces".

Le PLU indique dans le paragraphe Projet d'aménagement et de développement durable PADD : - "Protéger les espaces naturels afin de protéger la faune la flore et de maintenir la biodiversité ; bois forêts,

" Protéger la faune, la flore et les milieux écologiques sensibles, notamment ceux des milieux humides qui constituent un milieu écologique"

et Le PADD inscrit la foret de Port Royal comme zone à protéger pour "préserver le cadre et la qualite de vie des habitants"

cf PLU Montigny approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2010 .

Le dossier ne décrit pas les impacts de l'ouverture du chemin à la circulation des véhicules à moteurs

- Nuisances sonores et pollution induites par la circulation des cyclomoteurs , motos, voitures , motos, véhicules utilitaires jusqu'à 3,5t (donnée du dossier : 500 veh/heure)

L'augmentation du niveau de bruit n'est pas mentionnée dans le dossier.

- Risque routier

Le trafic sur la portion du CR13 actuellement interdite à la circulation , l'augmentation du trafic sur l'autre portion , l'augmentation du trafic avenue du Manet entrainerait une augmentation du risque d'accidents.

L'ouverture du chemin rural N°13 serait propice à un raccourci pour automobilistes pressés et augmenterait aussi le risque accidents

L'augmentation du trafic route de Port Royal induirait un risque accru qui doit être apprécié en particulier avec la fréquentation du centre UCPA de Poney , la traversée des piétons et vélos au croisement des chemins axe Est-Ouest au droit du point d'information dans la forêt . L'augmentation du trafic avenue du Manet induirait une augmentation du niveau de risque routier à estimer en particulier du fait du collège à cet endroit .

- Le chemin et ses abords sont fréquentés tous les jours par les piétons et les cyclistes ; l'ouverture en semaine peut donc être aussi pénalisante que pendant les week end et les jours fériés notamment les mercredis et les jours de vacances scolaires . Cet inconvénient n'est pas pris en compte dans le dossier
- l'ouverture serait contraire au maintien de la tranquillité recherchée par les personnes qui fréquentent ce lieu. L'ouverture du CR13 entraînerait bien sûr une augmentation de circulation dans son prolongement sur le territoire de Magny
La voie serait dénaturée ; construction d'un trottoir goudronné sur 1,5m pour piétons + 1,5m cyclable à la place d'un bas coté herbu.

Proposition

Au lieu de dépenser la somme de 105 000 euros prévue pour les aménagements préalables à cette ouverture qui présente de nombreux inconvénients, environ un dixième seulement de cette dépense pourrait être utilisée afin d'améliorer les jalonnements pour cyclistes et piétons sur ce chemin fermé à la circulation des véhicules motorisés et ainsi favoriser les modes actifs de déplacement.

Le maintien de la fermeture de circulation aux véhicules à moteur dans cette partie permettra de préserver aussi la tranquillité des lieux et de contribuer aux orientations du PADD de Montigny notamment maintenir la *qualité de vie des habitants et protéger la forêt de Port Royal* .